

SALARIÉ·ES DU COMMERCE

POUR DÉFENDRE NOS DROITS ET EN GAGNER DE NOUVEAUX : ON VOTE CNT-SOLIDARITÉ OUVRIÈRE !



Avec le fractionnement des horaires sur de larges plages d'ouverture, le travail du dimanche ou en soirée, nous subissons des rythmes de travail usants et irréguliers. Dans certaines zones (ZTI...) ou à l'occasion d'évènements comme les JO, de nouvelles extensions des horaires nous sont imposés ! Notre vie personnelle est sacrifiée pour des salaires de misère.

Les pratiques de nos employeurs sont bien souvent intolérables : management agressif, non-respect du droit du travail et des règles hygiène/sécurité, généralisation des CDD et des temps partiels, licenciements abusifs...

L'éclatement du secteur en plusieurs conventions collectives et la multiplication des franchises, des cogérances, ne sont pas favorables à nos droits...

Fermetures d'enseignes et de magasins... c'est toujours nous qui payons la casse sociale !

Mais ce n'est pas une fatalité ! Se syndiquer c'est résister ensemble pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux ! C'est ce que font au quotidien les hommes et les femmes qui ont choisi de s'organiser à la CNT-Solidarité Ouvrière !

Voter pour la CNT-SO c'est faire le choix de la solidarité et d'une alternative syndicale !

ENSEMBLE, AVEC LA CNT-SOLIDARITÉ OUVRIÈRE REVENDIQUONS :

- le refus de la généralisation du travail dominical et de nuit
- la majoration à 100 % du travail des dimanches et jours fériés
- la majoration à 100 % des heures de travail entre 20 h et 8 h du matin
- une prime de fractionnement de 20 € par jour pour les horaires quotidiens en deux ou trois prestations (coupures dans la journée)
- la majoration des salaires
- l'allongement du congé maternité prénatal de 15 jours
- l'extension et garantie des droits syndicaux dans les TPE avec augmentation des heures de délégation pour les élus du personnel en raison de l'amplitude de travail
- l'uniformisation des conventions collectives

Dans les magasins franchisés :

- la mise en place d'Unité économique et sociale dès qu'un même actionnaire possède plusieurs magasins
- le même statut social (salaires et avantages sociaux) que les salarié·es de l'enseigne (Auchan, Carrefour...)

SE SYNDIQUER / NOUS CONTACTER / INFOS ET ANALYSES

✉ contact@cnt-so.org

f [cnt.so](https://www.cnt.so)

🐦 [cntso_fr](https://twitter.com/cntso_fr)

🌐 [cnt-so.org](https://www.cnt-so.org)